

Rapport d'Activités

CHU Alfred de Musset

2023

alynea
samusocial69
Mettre l'exclusion dehors.

Sommaire

| | | |
|-------|--|------------------------------------|
| 1. | PRESENTATION DU SERVICE | 4 |
| 2. | 2021 DANS LES GRANDES LIGNES. | 8 |
| 2.1 | Faits marquants | 8 |
| 2.2 | Ressources Humaines..... | 9 |
| 2.3 | Evolution / démarche qualité..... | 10 |
| 3. | LE PUBLIC ACCOMPAGNE | 12 |
| 3.1 | Les nuitées | 12 |
| 3.2 | Typologie des personnes accompagnées en 2023..... | 13 |
| 3.2.1 | Sexe / âge (cumul sur l'année)..... | 14 |
| 3.2.2 | Composition des ménages accueillis | 15 |
| 3.2.3 | Nationalité des personnes accompagnées..... | 15 |
| 3.2.4 | Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif | 16 |
| 3.2.5 | Ressources des personnes accompagnées en 2023 | 16 |
| 4. | L'ACCOMPAGNEMENT | 18 |
| 4.1 | Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement..... | 18 |
| 4.2 | Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre..... | 18 |
| 4.3 | Dispositifs spécifiques : Focus..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.4 | Les entrées..... | 19 |
| 4.4.1 | Motifs | 20 |
| 4.4.2 | Orientations des entrées effectuées | 21 |
| 4.5 | L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle..... | 21 |
| 4.5.1 | Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle | 22 |
| 4.5.2 | Niveau de formation initiale des personnes orientées | 22 |
| 4.5.3 | Agés des personnes orientées | 22 |
| 4.5.4 | Mesures et étapes sur les personnes orientées..... | 23 |
| 4.5.5 | Mesures à caractère « social »..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.5.6 | Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2020 | Erreur ! Signet non défini. |

| | | |
|-------|---|------------------------------------|
| 4.5.7 | Handicap | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.6 | Actions collectives | 23 |
| 4.7 | Les sorties | 24 |
| 4.7.1 | Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes) | 24 |
| 4.7.2 | Les orientations | 25 |
| 4.8 | Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif 27 | |
| 4.8.1 | Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2021 | 27 |
| 4.8.2 | Durée de séjour des personnes sorties en 2021 | 27 |
| 5. | PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS | 29 |
| 6. | PAROLES DU TERRAIN | 30 |
| 7. | CONCLUSION ET PERSPECTIVES | 30 |

1. PRESENTATION DU SERVICE

| | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| Etablissement | CHU Alfred de Musset |
| Adresse | 34 Avenue George POMPIDOU 69003 LYON |
| Nom de l'organisme gestionnaire | ALYNEA |
| Statut de l'organisme gestionnaire | Association loi 1901 |
| Téléphone | 0699905570 |
| Fax | |
| Email | i.jendoubi@alynea.org |
| Nom du directeur.trice - Général | Pascal Isoard-Thomas |
| Pôle de rattachement | Pole Hébergement |
| Nom du directeur.trice de pôle | Laurence ROBILLARD |
| Nom du chef.fe | Imed JENDOUBI |
| N° finess | |
| Type d'établissement | CHU |
| Convention collective | Nexem |
| Date de création de la structure | 04/07/18 |

CHU Alfred de Musset

Répondre à un accueil humaniste de familles avec enfant(s) issues d'un parcours migratoire complexe, en développant leur capacité à s'inscrire dans la vie de la cité et favorisant le vivre ensemble, dans l'attente de la décision administrative concernant leur demande de régularisation de séjour.

| Chiffres clefs | |
|--|---|
| Capacité d'accueil | Nbre de places dispositif urgence :100 Nbre d'appartement :21 |
| Typologie d'accueil | Appartement individuel mais buanderie collective (et depuis le déménagement cuisine collective) |
| Public cible | Couple avec enfant ou famille monoparentale |
| Orientation | MVS |
| Nbre de personnes accompagnées en 2023 | 103 |
| Nbre d'admission | 0(en raison du déménagement nous n'avons pas pu accueillir) |
| Nbre de sorties - et motif. | 4(logement) |
| Taux d'occupation | 102% |
| Nbre de personnes accompagnées par 1 CIP | 14 |
| Financeurs | DETS |
| Durée moyenne de séjour au 31.12.2023 | 57 |
| Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2023 | 67 |
| Nbre d'ETP au 31.12.2023 | 5 |

Témoignages de salariées et / ou bénévoles de l'équipe (Ophélie)

« Lors de cette année, j'ai eu la chance de pouvoir annoncer à plusieurs familles qu'elles avaient été régularisées et que leurs cartes de séjours étaient en fabrication. Cette nouvelle m'a rempli d'émotions en voyant les familles choquées et si heureuses comme je ne les avais jamais vu ! Cette sensation a fait naître en moi beaucoup de joie et de soulagement pour ses familles qui étaient en attente depuis plusieurs années. C'est l'un de mes plus beaux souvenirs ! »

Témoignages de partenaires (compagnie de théâtre)

« Depuis février 2022, notre compagnie, le théâtre du désordre des esprits, mène des ateliers théâtre/musique. Le fruit de ces ateliers est la création d'un spectacle nommé « Une place au soleil ». Ce spectacle a été joué trois fois au théâtre de l'Elysée (69007) en décembre 2023 et il est programmé 3 fois à l'été 2024.

Le projet est intergénérationnel : 7 adolescentes du Centre d'Hébergement d'Urgence Alfred de Musset et 3 seniors adhérents à la MJC Jean Macé y participent. L'équipe se compose aussi de 6 professionnels : 2 metteurs en scène, 1 scénographe et 3 musiciens.

La pièce est un documentaire-fiction qui raconte les coulisses d'un projet et sa représentation théâtrale. C'est le hasard qui nous a conduit auprès de ce groupe d'adolescentes, qui représentent donc six familles du CHU. Nous étions en contact avec le

CCO La Rayonne alors voisin de leur hébergement. Nous étions aussi en contact avec des seniors adhérents à la MJC Jean Macé. Nous les avons réunis.

L'objectif : créer un objet artistique ensemble, présenté à toute sorte de publics différents. L'occasion pour tous, enfants et seniors, de voir d'autres horizons.

Au moment de notre rencontre, en 2022, nous partions pour l'Égypte avec un groupe d'artistes amateurs irakiens réfugiés, et l'idée d'un voyage similaire a séduit les adolescentes. Ce fut la première accroche, hypothétique, mais bien réelle.

Nous avons donc décidé de compenser ce rêve en donnant un cadre agréable à chaque rencontre. Un cadre naturel, dépaysant : une péniche descendant le Rhône, le lac de Miribel, le Parc de la Tête d'Or, une ferme à Meys (69610), le château du domaine de Loisy (71261), une patinoire, le camping de Puyloubier (13114) à la Montagne Sainte-Victoire, un centre aquatique (vitamparc) à Neydens (74160).

Nous avons prolongé les séjours ; d'un jour, nous avons organisé des vacances sur une semaine. C'est devenu un rituel... Ces propositions ont engendré des circonstances particulières : nous mangeons, nous dormons, nous faisons les courses, nous parlons ensemble du budget des dépenses... Au fur et à mesure les liens avec les familles se sont consolidés, pères et mères nous confiaient leurs enfants. C'est une réussite pour notre équipe. Bien sûr, n'écartons pas les difficultés, les malentendus. Ni le fait que ces liens restent fragiles.

Un contrat s'est installé avec les enfants et les seniors : nous construisions un objet, en l'occurrence une pièce de théâtre. Il fallait donc être disponible, apprendre un texte, venir régulièrement. C'est pendant ce contrat, et à cause de lui, étrangement, que les liens sont devenus plus forts (il y a eu très peu d'absentéisme). Chacun a fourni les efforts nécessaires. La difficulté à se concentrer est le principal obstacle que nous avons rencontré.

Quel sens les adolescentes pouvaient-elles donner à tout ça ? En quoi un texte littéraire - que nous avons fini par choisir après de multiples tentatives- pourrait mériter de leur part tant d'efforts ? C'est pourquoi nous avons introduit, au centre de ce travail, à priori scolaire, leur propre histoire, leurs chansons, leurs mots, leurs langues, leurs danses...

Le pari de l'équipe s'est basé sur la fierté que leur donnerait l'objet artistique final rendu au public. Mais c'est notre point de vue et le pari n'est pas gagné. Cette troisième année va nous le dire.

Le contrat qui nous lie (surtout avec les adolescentes) est aussi un contrat au sens propre : nous les avons informés du système de subventions dont notre compagnie bénéficie. Plus que d'autres enfants, qui connaissent des conditions de vie plus confortables, elles sont sensibles aux explications que nous donnons à propos de sortie annulée ou repoussée, causée par un retard de financement. En vacances, elles prennent part aux courses, à la réalisation des repas...

La rencontre avec les seniors à lieu. L'âge avancé de deux d'entre eux (85 ans) les obligent naturellement à prendre un peu de distance pendant les séjours longs, à se rapprocher des enfants les plus calmes... mais la rencontre se produit agréablement.

Depuis 2022, les liens avec l'équipe du CHU sont précieux (transmission des plannings, infos aux familles, discussions ouvertes quand des difficultés se présentent). En 2023, nous avons noué une convention de partenariat avec Alynéa.

Nos autres partenaires sont La Maison des Passages (69005), le Centre Social du Point du Jour (69005), le Centre Social Pernon et Esplanade de la Croix-Rousse (69004), Le CCO la Rayonne (69100), le Théâtre de l'elysée (69007), le Festival Tout l'Monde dehors.

Nous sommes subventionnés par la Drac ARA, La Ville de Lyon, la Métropole de Lyon. »

2. 2023 DANS LES GRANDES LIGNES

Pour l'année 2023, nous avons accompagné 103 personnes, nous n'avons pas pu faire d'admission du fait du déménagement et que nous n'avions pas assez de place dans les locaux mis à disposition le temps des travaux.

Nous avons une famille qui a accédé à un logement grâce aux ACIA.

La durée de séjour des personnes sorties en 2023 est de 67 mois.

La durée des personnes présentes au 31/12/23 est de 57 mois.

Le taux d'occupation est de 102% et nous avons fait 37347 nuitées.

En septembre 2023, nous avons accueillis 13 familles (41 personnes) orientées par la ville de Lyon. Il y a une famille qui a accédé à un logement.

2.1 Faits marquants

Dans les faits marquants de cette année 2023, le CHU Alfred de Musset a déménagé dans de nouveaux locaux en juillet. Nous sommes partis des préfabriqués qui étaient installés sur un terrain situé à Villeurbanne pour venir habiter temporairement dans un ancien EHPAD ; le temps que les préfabriqués soient déplacés sur un autre terrain également situé à Villeurbanne. Ce changement de lieu a fait naître de l'angoisse chez les familles qui étaient habituées à vivre sur la commune de Villeurbanne et avait leurs habitudes.

De plus, ils sont passés d'un quartier périphérique de la métropole à un quartier très vivant en plein centre de la ville, ce qui a généré beaucoup de changements : de voisinage, de parking, d'école, de centre de loisir mais aussi un mode de vie interne dans l'établissement.

En effet, lorsque les familles habitaient dans les préfabriqués, ils avaient leur appartement et ne partageaient pas de parties communes (mis à part la buanderie) et ce retour sur le système de cuisines collectives n'a pas été facile au début. Ils ont cependant gagné plus d'espace de vie et cela est un point positif à ce changement.

Nous avons également en septembre 2023 accueilli 12 familles supplémentaires, car les locaux le permettaient. Ce sont des familles qui étaient dans un gymnase à Lyon et après négociation avec la ville de Lyon nous avons pu accueillir ces familles dans des conditions dignes et respecter les valeurs d'Alynéa. Ces familles, pour la plupart sont des primo-arrivants, et les démarches avec eux ont été plus intenses qu'avec les autres familles qui sont en France depuis plusieurs années. C'est en cela que notre organisation professionnelle a également dû se modifier et un poste

d'éducateur en plus a été mis en place afin de pouvoir avoir un accompagnement éducatif et social de meilleure qualité.

Pour terminer, nous sommes donc aujourd'hui sur un effectif de 30 familles qui se partagent trois étages d'un bâtiment. Un futur déménagement est à prévoir en septembre 2024, pour retourner dans les préfabriqués à Villeurbanne mais cela ne génère pas d'angoisse chez les familles car elles connaissent le lieu de vie et la ville.

Pour nos familles qui vivent dans un centre d'hébergement d'urgence ce déménagement a été particulièrement difficile. Cela a représenté un déracinement émotionnel et logistique, car ces familles sont souvent déjà en situation de vulnérabilité. Le changement de lieu a perturbé leurs routines, les liens sociaux, leurs repères. L'équipe a joué un rôle crucial en fournissant un soutien pendant cette transition afin d'atténuer les effets du déracinement et de gérer les différentes angoisses

De même vivre sans espoir d'être régularisé peut-être incroyablement difficile pour les personnes concernées. Cela peut engendrer un profond sentiment d'incertitude, de stress et d'impuissance. Sans statut légal, l'accès à l'emploi, au logement et à des ressources, est quasiment impossible. De plus, l'absence de perspectives stable peut affecter négativement la santé mentale et le bien-être émotionnel. Au CHU, nous avons des familles qui sont en France depuis plus de dix ans. L'équipe tente de soutenir les familles aux quotidiens et de les accompagner dans la gestion de l'attente.

En effet, la gestion de l'attente peut être une épreuve difficile pour ceux qui vivent dans l'incertitude de leur statut. Cela nécessite une résilience mentale pour faire face à l'instabilité et à l'impatience. Certaines stratégies sont mises en œuvre par les familles et l'équipe pour gérer cette attente comme le maintien d'une routine quotidienne stable, l'engagement dans des activités qui procurent du bien-être et du plaisir, et le maintien de liens sociaux solides pour obtenir un soutien émotionnel. Il est également important de rester informé sur les options disponibles et de maintenir un espoir réaliste pour l'avenir.

2.2 Ressources Humaines

| Fonctions | Effectif au 31/12/2023 | En ETP inscrit au CPOM |
|----------------------|---|------------------------|
| Chef de service | I.JENDOUBI | 0,33 |
| Référent éducatif | M.GILLET | 0,80 |
| Référent éducatif | O. GILLES | 1 |
| Référent éducatif | E. VALE (poste financé par la Ville pour accompagner les familles du 3ém) | 1 |
| Référent hébergement | L.MINDE | 1 |

| | | |
|----------------------|---|------|
| RSA | S. HAGGOUCHE | 1 |
| Agent de Maintenance | Poste financé par la ville pour accompagner les familles du 3 ^{ém}) | 1 |
| | | |
| Total | | 6,13 |

Lors de l'arrivée des familles du gymnase de Bellecombe, la ville a financé deux postes un pour l'accompagnement des familles et l'autre pour les petites réparations dans le bâtiment.

2.3 Evaluation / démarche qualité

La loi dispose que les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles « *procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux* » (art. L.312-8 du CASF). Les résultats de l'évaluation doivent être communiqués à l'autorité ayant délivré l'autorisation.

Cette disposition s'inscrit dans les orientations de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Les finalités de l'action sociale et médico-sociale y sont définies à l'article L.116-1 : elle « *tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature* ».

Les missions des établissements et services sociaux et médicaux sociaux (ESSMS) sont fixés à l'article 311-1 du CASF1.

Le texte de loi met les droits des usagers au premier plan des principes d'action par leur association à une prise en charge personnalisée, et insiste sur la lisibilité et l'efficacité des interventions. L'évaluation interne contribue à améliorer en continu la qualité des prestations délivrées.

Ainsi, depuis la promulgation de la loi 2002-2, il est soumis à une **obligation d'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre**¹. La

¹Article 312-8 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles)

circulaire du 21/10/2011² a précisé le périmètre, calendrier et le rythme des évaluations, ainsi que le lien entre autorisation et évaluation.

Pour cette année, le CHU n'a pas engagé, au-delà d'un soucis constant lié à la qualité et l'évolution de ses pratiques d'évaluation externe car nous étions pris par l'installation sur notre nouveau site.

²Circulaire DGCS/SD5C n°2011-398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Voir ressources bibliographiques.

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

Le CHU accueille des couples avec enfants et des familles monoparentales. Nous sommes habilités à accueillir 100 personnes mais nous avons accueilli 103 personnes pour cette année (naissance, composition familiale.). Les orientations sont faites par la MVS. Sur notre structure nous avons plusieurs nationalités avec une forte prévalence de personnes issue de l'Europe de l'Est (Russie, Ex Yougoslavie, Albanie, Roumanie...) Nous accueillons des familles qui ont quitté leur pays pour différentes raisons : économique, de menace ou de guerre... Les familles sont en France depuis plusieurs années.

Les familles ont été déboutées de leur demande d'asile. La plupart des familles attendent désespérément une décision favorable à leur situation administrative. En effet, les freins administratifs pour l'obtention d'une demande d'asile sont très importants et l'espoir initial pour ces familles d'être régularisées s'amenuise et s'étirole avec le temps. La notion d'espoir est remplacée aujourd'hui par un espoir incertain. Nous devons travailler avec les familles en composant avec ce principe de réalité.

Pour les nouvelles familles arrivées en septembre, on a les mêmes problématiques. Nous avons accueilli 13 familles (12 dans l'EPHAD mis à disposition par la ville de Lyon et une famille à l'hôtel le temps de lui trouver un logement). Par contre, nous avons plutôt des familles originaires d'Afriques et avec une faible durée de présence en France.

3.1 Les nuitées

| MUSSET | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Capacité (nombre de places) | 100 | 100 | 100 |
| Nombre de nuitées réalisables | 36500 | 36500 | 36500 |
| Nombre de nuitées réalisées | 37016 | 37227 | 37347 |
| Taux d'occupation | 101% | 101% | 102% |

| 3ème ETAGE | 2023 |
|--------------------------------------|-------------|
| Capacité (nombre de places) | 41 |
| Nombre de nuitées réalisables | 488 |
| Nombre de nuitées réalisées | 488 |
| Taux d'occupation | 100% |

Le taux d'occupation se maintient encore cette année. Il s'explique par une anticipation des sorties et de l'annonce de nos places à la MVS. Une autre explication réside dans notre procédure d'admission qui explique clairement les missions du CHU. Les personnes peuvent ainsi se positionner en ayant connaissances du projet. La demande sur notre structure reste forte d'où des orientations rapides puisqu'il existe une longue liste d'attente. Nous n'avons pas remis de places à disposition car nous n'avons pas assez de places dans les nouveaux locaux. Le taux d'occupation est assez élevé car le public accueilli reste assez longtemps sur notre structure car il est en attente de régularisation et du coup la sortie sur du logement ne peut se faire tant que la régularisation n'est pas réalisée.

3.2 Typologie des personnes accompagnées en 2023

Le CHU accueille des couples avec enfants et des familles monoparentales. Nous sommes habilités à accueillir 100 personnes, nous avons actuellement 21 couples et 60 enfants (avec quelques enfants majeures). Les orientations sont faites par la MVS. Sur notre structure nous avons plusieurs nationalités mais la plupart est issue de l'Europe de l'Est (Russie, Ex Yougoslavie, Albanie, Roumanie...) Nous accueillons des familles qui ont quitté leur pays pour différentes raisons : économique, de menace ou de guerre...

Les familles ont été déboutées de leur demande d'asile. La plupart des familles attendent désespérément une décision favorable à leur situation administrative. En effet, les freins administratifs pour l'obtention d'une demande d'asile sont très importants et l'espoir initial pour ces familles d'être régularisées s'amenuise et s'étirole avec le temps. La notion d'espoir est remplacée aujourd'hui par un espoir incertain. Nous devons travailler avec les familles en composant avec ce principe de réalité.

Pour les familles du troisième nous avons les mêmes problématiques, des familles qui ont quitté leur pays pour venir trouver un nouvel espoir en France. Elles sont en France depuis peu et la plupart des familles provient d'Afrique.

3.2.1 Sexe / âge (cumul sur l'année)

| Nombre de personnes (cumul sur l'année) MUSSET | Sexe | | Total |
|--|-----------|-----------|------------|
| | Féminin | Masculin | |
| Tranche d'âge | Féminin | Masculin | Total |
| - 3 ans | 1 | 2 | 3 |
| 3 à 17 ans | 23 | 24 | 47 |
| 18 à 24 ans | 5 | 6 | 11 |
| 25 à 59 ans | 20 | 20 | 40 |
| + 60 ans | 1 | 1 | 2 |
| Total | 50 | 53 | 103 |

| Nombre de personnes (cumul sur l'année) 3ème étage | Sexe | | Total |
|--|-----------|-----------|-----------|
| | Féminin | Masculin | |
| Tranche d'âge | Féminin | Masculin | Total |
| - 3 ans | | | |
| 3 à 17 ans | 10 | 14 | 24 |
| 18 à 24 ans | | 1 | 1 |
| 25 à 59 ans | 13 | 3 | 16 |
| + 60 ans | | | |
| Total | 23 | 18 | 41 |

Sur notre structure, nous avons beaucoup d'enfants, d'où la mise en place d'accompagnement spécifique pour aider au mieux les enfants dans leur intégration (soutien scolaire, inscription au sport, accès à la culture, accès à l'informatique...). Nous orientons également les parents vers du soutien à l'apprentissage du Français. Nous mettons également en place des espaces permettant aux parents et aux enfants de se retrouver dans des temps plus festifs

3.2.2 Composition des ménages accueillis

| MUSSET | 2023 |
|------------------------------|-----------|
| Couple avec enfants, famille | 21 |
| NB TOTAL de ménages | 21 |

| 3ème étage | 2023 |
|------------------------------|-----------|
| Femme isolée | 2 |
| Famille monoparentale | 8 |
| Couple avec enfants, famille | 3 |
| Groupe familial | |
| Groupe d'adultes | |
| NB TOTAL de ménages | 13 |

3.2.3 Nationalité des personnes accompagnées

| MUSSET | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------|------------|------------|------------|
| Française | | | 1 |
| UE | 6 | | |
| Hors UE | 100 | 110 | 102 |
| Total | 106 | 110 | 103 |

| 3ème étage | 2023 |
|--------------|-----------|
| Française | |
| UE | |
| Hors UE | 41 |
| Total | 41 |

La totalité des personnes hébergées comprenant parents et enfants sont de nationalité étrangère hors UE.

3.2.4 Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

| MUSSET | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------|------|-----------|------|
| Titre de séjour | 10 | 13 | |
| Sans papier | 37 | 38 | |
| Total | | | |

Cette année nous n'avons pas fait d'entrée du fait du déménagement.

| | |
|-----------------|-------------|
| 3ème Etage | 2023 |
| Titre de séjour | 3 |
| Sans papier | 38 |
| Total | 41 |

Les familles provenant du gymnase sont en France depuis peu de temps, elles ne sont que début de leurs parcours de régularisation. Certaines familles ont déposé des demandes et d'autres attendent le bon moment.

3.2.5 Ressources des personnes accompagnées en 2023

| MUSSET | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sans ressources | 39 | 34 | 31 |
| AVAA | 3 | 3 | 2 |
| AAH | 2 | 2 | 2 |
| Activité salariée seule | 5 | 11 | 14 |
| Autre | | | |
| Total | 47 | 50 | 51 |

Cette année, davantage de personnes ont eu des ressources déclarées au titre d'un emploi salarié ou non salarié.

A titre d'exemple :

11 personnes ont rapidement accédé à un emploi en CDI dès l'obtention de leur titre de séjour.

3 personnes ont déclaré une activité salariale à plein temps en CDI malgré l'absence de Titre de séjour.

1 personne a ouvert un statut d'autoentrepreneur dans le domaine du bâtiment.

2 personnes ont exercé dans le domaine du nettoyage dans le cadre de CESU.

2 personnes ont pu bénéficier des AAVA d'ALYNEA...

| 3ème étage | 2023 |
|-------------------------|------|
| Sans ressources | 10 |
| Prestation sociale | 2 |
| AAH | |
| Activité salariée seule | 4 |
| Autre | |
| Total | |

3.2.6 Pour les internats : nombre cumulé de repas servi par an

Sur notre structure nous versons un pécule de 4€ par jour par personne. Le pécule est remis en début de mois et les familles doivent gérer le pécule. Lorsque nous avons un jeune majeur qui travaille, nous enlevons sa part et il doit payer sa participation à l'hébergement.

Pour les familles qui travaillent nous ne versons plus de pécule et ils doivent également payer leur participation.

4. L'ACCOMPAGNEMENT

4.1 Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

Au CHU Alfred de Musset nous travaillons en équipe pluridisciplinaire ; monitrice-éducatrice/éducateur, assistante sociale, conseillère en insertion professionnelle et chef de service. Ces différentes fonctions professionnelles permettent un accompagnement global pour les familles.

En effet, chaque professionnelle a des missions différentes : les éducateurs et moniteurs éducateurs aussi appelé ici « référent famille » soutiennent quotidiennement les foyers sur plusieurs domaines comme la santé, la scolarisation, la parentalité, l'insertion (cours de français, bénévolat) et le travail quand leur statut le permet. Les objectifs d'accompagnement de chaque référent et de mener la famille vers une autonomisation dans tous les domaines afin que quand ils seront régularisés ils n'aient plus besoin de notre aide ou du moins qu'ils sauront vers qui se tourner en cas de besoin.

Par exemple, l'année dernière nous faisons intervenir des bénévoles au centre d'hébergement pour faire des cours de français aux parents pour ceux qui le souhaitent. Cependant cette mise en place a dû prendre fin car les personnes ne venaient pas ou très peu aux cours alors que le bénévole se déplaçait pour eux. C'est également ce qui s'est produit pour les bénévoles qui venaient pour soutenir les enfants dans l'aide aux devoirs. Toutes les familles demandaient un bénévole pour leurs enfants qu'ils rencontrent des difficultés ou non et cela ne tenait pas.

C'est pour cela qu'à la rentrée de septembre 2023 après de longues discussions, nous avons changé notre façon de voir les choses et nous ne faisons plus intervenir de bénévoles dans le centre. Nous nous sommes interrogés sur le pouvoir d'agir des familles et l'ouverture vers l'extérieur. Cette nouvelle organisation n'a pas été acceptée facilement par toutes les familles mais en y réfléchissant bien cela est plus bénéfique pour eux car c'est aussi pour les responsabiliser que nous avons fait le choix de prendre ce parti.

4.2 Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

- Le contrat de séjour : d'une durée de 6 mois renouvelable. Il est lu et signé en double exemplaire par le CDS et les personnes admises le jour de l'entrée dans les lieux. Le contrat précise la nature, la durée et les conditions de renouvellement. Il décrit les conditions d'accueil et de prise en charge, et fixe les engagements

respectifs. Il informe de la réglementation liée à la participation financière et décline les différentes modalités de résiliation du contrat.

- Les règlements de fonctionnement :

- Un format simplifié (avec des pictogrammes) pour les personnes avec les grandes règles et il est traduit dans plusieurs langues.

- Le règlement de fonctionnement reprend les principes généraux de la prise en charge, fixe les règles de l'établissement, informe des droits de la personne et des sanctions possibles en cas de non-respect du règlement.

- Le livret d'accueil :

Il comprend une présentation synthétique des différents services d'ALYNEA, le déroulement de la prise en charge, les articles de la charte des droits et liberté et des coordonnées urgentes utiles. Un plan et modalités d'accès au siège de l'association est également inclus. Ce document est remis lors de l'accueil des personnes.

- La charte des droits et liberté :

Elle est affichée dans la salle commune

- Le Projet Personnel Individualisé (PPI) :

Le PPI est présenté lors du RDV d'admission par le CDS il a pour objectif de rendre les personnes actrices de leur parcours au travers des objectifs qu'elles se fixent. Il est travaillé avec chacun des référents et sert de feuille de route dans l'accompagnement. Une synthèse en est faite un mois avant la signature de l'avenant au contrat de séjour.

4.3 Les entrées

Si orientation par la MVS, un entretien de préadmission a lieu dans un délai court avec le ménage et deux professionnels, la RSA et le référent hébergement, afin d'échanger sur le cadre de la prise en charge et l'accompagnement social proposé, il s'agit d'évaluer avec le ménage si l'orientation est adaptée à ses envies, besoins, capacités et difficultés. Dans un deuxième temps nous faisons la visite du site et de l'appartement.

Le ménage doit nous recontacter dans les 48h pour nous rendre réponse, nous donnerons la nôtre à l'issue de notre réunion d'équipe. Si le couple en est d'accord l'entrée a lieu les jours suivants, avec une rencontre avec le chef de service lequel reprecise de nouveau les conditions d'accueil dans le cadre d'un échange avant la signature de contrat. Puis le ménage intègre son espace de vie avec l'aide du référent hébergement ou en son absence d'un collègue. L'occasion de déployer ce que nous avons pensé des conditions de son accueil bienveillant et rassurant par le biais d'un nouvel échange, d'une aide proposée à l'installation.

Pour cette année nous n'avons pas fait d'admission dans notre CHU du fait de notre déménagement.

Mais nous avons eu l'arrivée en septembre de 12 nouvelles familles orientés par la ville de Lyon. Ces familles avaient squatté un gymnase, et la Ville de Lyon a décidé après plusieurs semaines de négociations de les orienter sur notre structure. L'équipe et l'association ont dû se mobiliser pour accueillir aux mieux ces familles.

4.3.1 Motifs

| 3ém étage | 2023 |
|--|-------------|
| Séparation / Divorce / Rupture familiale | |
| Fin d'hébergement (tiers) | |
| Squat / Hébergement insalubre | 41 |
| Maladie | |
| Errance / désocialisation / sortie de la rue | |
| Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile | |
| Fin de prise en charge urgence | |
| Sortie de plan froid | |
| Violences conjugales | |
| Demandeurs d'asile en cours de procédure | |
| En recherche d'emploi | |
| Logement insalubre habitable | |
| Sortie d'établissement spécialisé | |
| Autre | |
| NSP | |
| Total | |

Les familles accueillies au troisième étage se sont retrouvées dans un gymnase durant l'été 2023. La Ville a fait le choix de ne pas les expulser et de nous confier l'accompagnement de ces familles. L'association, les moyens généraux et l'équipe se sont mobilisés pour permettre aux familles d'arriver dans de bonnes conditions.

4.3.2 Orientations des entrées effectuées

| | |
|----------------------|-------------|
| 3ém étage | 2023 |
| Ville de Lyon | 41 |
| Total | 41 |

Pour les familles du 3ème étages c'est la Ville de Lyon qui finance la prise en charge.

4.4 L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Concernant le travail d'insertion professionnelle, nous activons tous les ressorts et leviers pour accéder à la formation et à l'emploi pour ceux qui en ont le droit.

L'inscription à PÔLE EMPLOI est systématique pour ceux qui en ont le droit. Un accompagnement au premier entretien avec le conseiller PÔLE EMPLOI est aussi systématique. Un échange régulier par mail est réalisé tout au long du parcours de recherche d'emploi. Accompagner physiquement ces personnes, c'est garantir au moins une écoute attentive du conseiller pôle emploi, et s'assurer que les orientations soient faites. C'est aussi et surtout humaniser un peu plus la recherche d'emploi pour ces familles souvent démunies face à l'administration dans sa globalité.

La connaissance des dispositifs d'insertion permet une orientation adaptée. Nous orientons ainsi notamment vers : RELAIS 69, Rhône insertion environnement, BUERS, Envie Rhône Sud EST, 124 Service, CARDOM... et les rencontrons afin de maintenir un lien de coordination entre ces structures et le public positionné.

Les personnes aptes à occuper un emploi sont pour leur part orientées vers les conseillers d'insertion professionnels qui sont mutualisés sur les différentes structures d'ALYNEA et accompagnent les personnes dans leur projet d'emploi. Les échanges d'informations sont importants.

Les ateliers AVAA sont très sollicités mais rares (environ 50 places sur LYON) :

SESAME ASSO le MAS en nettoyage, ALYNEA et son AAVA menuiserie et restauration. Cette collaboration est très précieuse car cet atelier accueille les sans-papiers. Nous passons également par eux pour accéder à de la formation sociolinguistique pilotée par ALYNEA et principalement réservé aux personnes hébergées en CHRS.

Rappelons que l'AVA représente pour les demandeurs d'asile la seule porte d'entrée vers le travail déclaré en France. Mais c'est avant tout, pour ces hommes et ces femmes, la possibilité de recouvrer de la dignité et de l'espoir.

4.4.1 Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle

| Femme | Homme | Total |
|-------|-------|-------|
| 6 | 0 | 6 |

4.4.2 Niveau de formation initiale des personnes orientées

| Niveau de formation | Nombre |
|--|----------|
| Illettré, analphabète, non scolarisé | 4 |
| Niveau VI (avant 3ème) | |
| Niveau V (3ème, CAP, BEP) | |
| Niveau IV (BAC) | 1 |
| Niveau III (BAC+2) | |
| Niveau II et I (BAC+3 et plus) | |
| Diplôme étranger non reconnu en France | 1 |
| Total | 6 |

4.4.3 Ages des personnes orientées

| Nombre de personnes (cumul sur l'année) | Sexe | | | Total | % |
|---|---------|----------|--|-------|---|
| | Féminin | Masculin | | | |
| Tranche d'âge | | | | | |
| < 25 ans | 1 | | | | |
| 26 / 35 ans | 1 | | | | |
| 36 / 45 ans | 4 | | | | |
| 46 / 55 ans | | | | | |
| > 55 ans | | | | | |
| Total | | | | | |
| % | | | | | |

4.4.4 Mesures et étapes sur les personnes orientées

| | |
|---------------------------------|---|
| Redynamisation | 3 |
| Bilan, diagnostic | 6 |
| Projet Professionnel | 3 |
| Médiation partenaires socio-pro | 1 |
| Changement Référent RSA | |
| Orientation PLIE | |
| Suivi dans l'emploi/formation | |
| PERLE | |

4.5 Actions collectives

Sortie mer :

En ce qui concerne les actions et ateliers collectifs de cette année 2023 nous avons pu faire une sortie à la mer avec les hébergés qui le souhaitent. Nous avons demandé une participation symbolique de 2 euros par personne pour contribuer à la location de deux bus.

Nous sommes partis l'équipe du CHU et les familles pour la journée du 25 juillet 2023 à Palavas les flots. C'est une sortie qui avait déjà été mis en place depuis plusieurs années et qui a chaque fois remporté un grand succès. Les familles qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances (faute de moyen) sont très heureuse de pouvoir bénéficier de cette journée à la mer. Elles sont en demande en chaque début d'année pour savoir si celle-ci sera reconduite pour l'été.

Cette journée à la mer nous permet aussi nous équipe, de passer un temps hors les murs avec les personnes que nous accompagnons dans le quotidien. C'est un temps « à part » qui nous permet de renforcer les liens avec les familles.

Noël + magicien :

Comme chaque année la fête de Noël est célébrée au CHU, et tous les ans, nous essayons de varier les types de spectacle. Cette année 2023, nous avons eu une représentation de magie. Un magicien avait été mandaté par le chef de service afin qu'il produise un spectacle pour les enfants. Lors de cet instant les enfants sont heureux et les parents sont également présents pour profiter de l'activité.

Lors de cet événement nous faisons venir un Père Noël pour faire la distribution de cadeaux. En effet, les enfants âgés de 0 à 12 ans reçoivent un cadeau par personne

qui est remis par le père Noël en main propre. Ces cadeaux sont généralement des dons mais nous en achetons aussi certains s'il n'y a pas assez pour tous les enfants. Les autres jeunes âgés de 13 à 17 ans ont en cadeau un bon pour une sortie collective. Cette année nous avons opté pour une sortie en canoë que nous réaliserons cet été 2024. En ce qui concerne les adultes, il n'y a pas de cadeaux qui sont prévus à part si nous avons des dons comme cette année nous avons reçu des boîtes cadeaux (nourriture, vêtements, produits de beauté...) pour les femmes, nous en avons donc fait profiter les dames du CHU.

De plus, au cours de ce Noël 2023, nous avons reçu la présence du maire de Lyon pour la distribution des cadeaux et pour partager un buffet tous ensemble.

Enfin, avant ces réjouissances, nous passons également un temps avec les enfants à décorer la salle collective en mettant des guirlandes, des boules de Noël et bien sûr un sapin. Ces moments sont des temps qui sont agréables pour tout le monde car nous nous retrouvons dans la joie et la bonne humeur.

4.6 Les sorties

Une famille a pu accéder à un logement de droit commun.

4.6.1 Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes)

| MUSSET | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Ressources trop faibles pour occuper un logement | | | |
| Accès aux droits | 36 | 35 | 40 |
| Difficultés familiales / manque d'autonomie | | | |
| Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé) | | | |
| Manque de place en logement adapté | | | |
| Manque de place en logement autonome | | | |
| Autres | | | |
| Total | | | |

| 3ème étage | 2023 |
|--|-------------|
| Ressources trop faibles pour occuper un logement | |
| Accès aux droits | 12 |
| Difficultés familiales / manque d'autonomie | |
| Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé) | |
| Manque de place en logement adapté | |
| Manque de place en logement autonome | |
| Autres | |
| Total | |

4.6.2 Les orientations des personnes sorties

| MUSSET | 2023 |
|---|-------------|
| Errance / sans domicile | |
| Chez la famille / tiers | |
| Héb. en structure | |
| Logement adapté | |
| Logement autonome - Dont parc public - Dont parc privé | 4 |
| Etablissement spécialisé | |
| Rupture d'hébergement | |
| Autre | |
| NSP | |
| Total | |

| 3ème étage | 2023 |
|---|-------------|
| Errance / sans domicile | |
| Chez la famille / tiers | |
| Héb. en structure | |
| Logement adapté | |
| Logement autonome - Dont parc public - Dont parc privé | 5 |
| Etablissement spécialisé | |
| Rupture d'hébergement | |
| Autre | |
| NSP | |
| Total | |

La sortie des personnes accueillies dans notre structure est rendue très difficile pour différentes raisons :

-Les ressources : Certaines familles ne peuvent pas avoir de ressources (minima sociaux) du fait de leurs situations administratives complexes. En complément, il y a des difficultés à accéder à des structures d'insertion par le travail qui permettraient aux personnes pouvant prétendre aux minima sociaux de les recevoir.

-La régularisation reste le frein le plus élevée à la sortie, en effet la plupart des familles pourraient sortir dans du logement social, si elles étaient régularisées.

4.7 Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

4.7.1 Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023

| Durée du séjour | 2021 | | 2022 | | 2023 | |
|--|---------------|---|---------------|---|---------------|---|
| | Nb d'hébergés | % | Nb d'hébergés | % | Nb d'hébergés | % |
| < 6 mois | 10 | | 4 | | | |
| 6 - 12 mois | 1 | | 10 | | | |
| 12 - 24 mois | 12 | | 9 | | | |
| + 24 mois | 82 | | 75 | | 99 | |
| Durée moyenne de séjour (en mois) | | | | | 57 | |

Au 31/12/2023 », 99 personnes sont présentes au CHRS donnant un nombre cumulé de nuitées de 168181 soit une durée de séjour moyenne de 1699 jours ou environ 57 mois.

| 3ème étage | | 2023 |
|-----------------|---------------|------|
| Durée du séjour | Nb d'hébergés | % |
| < 6 mois | 36 | |

4.7.2 Durée de séjour des personnes sorties en 2023

| Durée du séjour | 2021 | | 2022 | | 2023 | |
|--|---------------|------|---------------|------|---------------|------|
| | Nb d'hébergés | % | Nb d'hébergés | % | Nb d'hébergés | % |
| < 8 jours | | | | | | |
| 8 jours - 6 mois | | | | | | |
| 6 - 12 mois | | | | | | |
| 12 - 24 mois | | | 1 | | | |
| + 24 mois | | | 11 | | 4 | |
| TOTAL | | 100% | | 100% | | 100% |
| Durée moyenne de séjour (en mois) | | | | | 67 | |

Au 31/12/2023, Le nombre de nuitées cumulées des 4 personnes sorties en 2023 est de 7780 jours, soit une durée de séjour moyenne de 1945 jours ou environ 65 mois

| 3ème étage | 2023 | |
|------------------|---------------|------|
| Durée du séjour | Nb d'hébergés | % |
| < 8 jours | | |
| 8 jours - 6 mois | 5 | |
| 6 - 12 mois | | |
| 12 - 24 mois | | |
| + 24 mois | | |
| TOTAL | | 100% |

5. PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS

Exemple :

- **La maison de la veille sociale du Rhône**



Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.

- **Le Samu Social 69**



Le Samu Social 69 dépend de l'association ALYNEA. En réponse aux signalements du 115, il assure maraudes et accompagnement social individualisé. Il a notamment pour mission d'aller à la rencontre des personnes pour lesquelles il est difficile de faire une demande d'hébergement et de les aider à se rapprocher du droit commun.

Cette année, le Samu Social et le CHRS Cléberg ont poursuivi leur étroite collaboration dans l'intérêt des personnes hébergées.

- **Le Soroptimist International**



Le Soroptimist International d'Europe est l'une des quatre Fédérations du Soroptimist International, une organisation mondiale de femmes engagées dans les affaires et la vie professionnelle qui œuvre, par des projets de service, pour l'édification d'un monde meilleur pour les femmes et les enfants.

Les actions des Soroptimist se sont poursuivies au CHRS Cléberg malgré le déménagement, témoignage d'un partenariat fort via du soutien à l'apprentissage de la langue française.

- **La banque alimentaire du Rhône**



La Banque Alimentaire du Rhône a pour objectif "d'aider l'Homme à se restaurer" tout en luttant contre le gaspillage.

Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'ALYNEA se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'ALYNEA. Cela permet à Cléberg d'offrir des gouters quotidiens.

Grâce à l'application PROXIDON, nous bénéficions de plus de produits frais de façon ponctuelle, notamment en récupérant des dons à l'école élémentaire du quartier.

6. PAROLES DU TERRAIN

« Durant l'année que j'ai passé au foyer d'hébergement CHU Alfred de Musset, j'ai vécu des moments variés avec des avantages et des inconvénients notables. » Un des aspects les plus positifs de ce foyer a été l'administration en particulier les personnes qui travaillent ont toujours été professionnelles et prêtes à voir les résidents. Leur soutien et leur écoute parfait pour bien être surtout dans les moments difficiles. Grâce à eux, j'ai trouvé des solutions à certains problèmes et me sentir encadré et soutenue. Bien qu'Alynéa a apporté un soutien, il est essentiel aussi de résoudre les problèmes de propreté, de bruits car le calme est rarement présent à cause des enfants qui jouent dans les couloirs ainsi la sécurité et d'accès à l'emploi (faire si possible une bonne négociation avec la préfecture pour nous donner une autorisation à travailler pour améliorer la qualité de vie au foyer. Je tiens à remercier tous les travailleurs d'Alynéa. Mes salutations.

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le rapport d'activité et le contexte socio-économique nous poussent à réfléchir à l'accompagnement proposé et à adapter notre pratique par rapport à notre public :

- Renforcer et développer nos partenariats en fonction de nouveaux besoins
- Trouver des propositions alternatives dans le domaine de l'insertion professionnelle
- Mise en place d'un partenariat avec le planning familial pour nous aider à informer et à accompagner les femmes et les jeunes filles dans le domaine de la sexualité et la contraception.
- Mise en place également d'un temps consacré aux jeunes adolescents pour les accompagner dans différents thèmes (lien familial, scolarité, sexualité...).

Le Déménagement :

Un déménagement produit toujours des bouleversements, quitter un espace familial, se séparer d'objets témoins et tourner une page de l'histoire de l'établissement, sont autant d'épreuves qui nous font osciller entre espoir et regrets. C'est pour cela que le début de l'année sera important pour préparer ce déménagement. Cela nous oblige dès à présent à nous projeter, à revisiter plusieurs outils tels que le règlement intérieur, le livret d'accueil, et à repenser notre accompagnement au quotidien.